



Caisse de Prévoyance et de
Retraite des Notaires

OCTOBRE 2020 | n°10

Le fil d'info

L'actualité de votre caisse



Jean-Paul MULLER,
Directeur général de la Caisse de Prévoyance
et de Retraite des Notaires



La gestion de la crise sanitaire à la CPRN

Dès le confinement et le déclenchement de l'état d'urgence sanitaire, j'ai souhaité mettre en place une étude d'impact afin de mesurer la capacité de la CPRN à gérer cette crise et ses conséquences.

Comme les affiliés ont pu le constater, les mesures prises tant par le Conseil d'administration que par la Direction ont été conséquentes. Le plan de continuité d'activité déclenché dès le début du confinement ainsi que de nombreuses réunions avec des instances réalisées par visioconférence ou par voie dématérialisée ont permis d'accompagner nos affiliés dans ces moments critiques et de conserver le lien avec eux.

Des échanges réguliers ont eu lieu avec nos organismes de tutelle afin de les rassurer sur la capacité technique et financière de la CPRN à faire face à cette épidémie et ses missions régaliennes.

Très récemment, La Présidente et le Directeur Général ont été auditionnés par deux députées et rapporteuses de l'assemblée nationale dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale. De nouveau la commission des finances a souhaité que la CPRN porte à sa connaissance les conséquences de la crise, les perspectives financières à venir et leur soutenabilité, sa solvabilité et les mesures d'accompagnement de ses affiliés.

À cette occasion, les représentants de la CPRN ont pu constater l'effort considérable de report mis en place par la caisse par rapport à bon nombre d'autres professionnels libéraux.

Malheureusement, cette crise n'est pas terminée et la CPRN est bien décidée à maintenir sa mobilisation au quotidien auprès de ses affiliés actifs et retraités.

Bien cordialement.

page 2

• **LA CPRN,
AUX CÔTÉS
DE SES AFFILIÉS
PENDANT LA
CRISE SANITAIRE**

• **PARAMÈTRES
2021**

page 3

INTERVIEW

page 4

**ÉLECTIONS 2021 DES
ADMINISTRATEURS
DE LA CPRN**

page 5

**TRANSFORMATION
DIGITALE**

LA CPRN, AUX CÔTÉS DE SES AFFILIÉS PENDANT LA CRISE SANITAIRE

LA POURSUITE DU SERVICE AUX AFFILIÉS UN ENJEU PRIORITAIRE

La Caisse a fait de l'accompagnement de ses affiliés une priorité.

Une organisation agile

L'indépendance et la réactivité de la CPRN ont permis de déployer massivement le travail à distance des équipes.

Malgré la période difficile, la CPRN a réussi à conserver le lien et l'écoute avec ses affiliés tout au long du confinement.

Des échanges réguliers avec les pouvoirs publics

Durant la période de confinement, la CPRN a répondu aux demandes du Ministère de Tutelle avec des indicateurs hebdomadaires relatifs à la qualité de service de la Caisse ainsi que sur la capacité financière de la Caisse.

Maintien des réunions des instances durant toute la durée du confinement

Des mesures financières exceptionnelles auprès des notaires ont été prises par le Conseil d'administration avec :

- De nouvelles modalités de paiement des cotisations
- Une action sociale renforcée afin d'aider financièrement les actifs et les retraités en difficultés

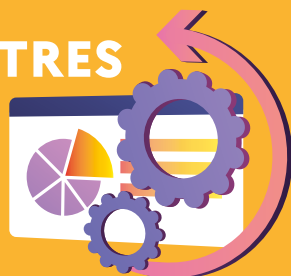
Votre Caisse a mobilisé près de **170 millions d'euros** de trésorerie sans compromettre l'équilibre intergénérationnel des régimes de retraite.

“ Face à la crise sanitaire, sans précédent, que nous traversons et les conséquences qu'elle va induire sur l'activité du notariat, le Conseil d'administration de la CPRN a souhaité engager un plan massif de soutien à l'égard de ses affiliés ”



Communiqué du
Président - Béatrice
CRENEAU-JABAUD

PARAMÈTRES 2021



Chaque année, le Conseil d'administration définit lors de sa séance du mois de septembre les nouveaux paramètres dans le cadre du pilotage de vos régimes de retraites.

Les administrateurs analysent de nombreux indicateurs afin d'évaluer la revalorisation des paramètres des régimes :

- Conjoncture économique de la profession,
- Inflation,
- Équité intergénérationnelle des régimes et des deux sections.

Compte tenu de la crise sanitaire et de ses conséquences, le Conseil d'administration a souhaité appliquer une augmentation des cotisations très modeste et uniquement sur une des deux sections (B). Les prestations ont été une nouvelle fois revalorisées bien au-delà de l'inflation qui, en glissement annuel, atteindrait + 0,1 % alors que la section C a été revalorisée à hauteur de + 1,3 % et la section B à + 0,4 %.

Actifs :

10 729

Retraités :

8 147



Rappel de la répartition des régimes

- Régime de base 17 %
- Section B 34 %
- Section C 49 %

Revalorisation des cotisations

Section B	237 € (+ 1,5 %)
Section C	17,69 € (stable)
Régime de Colmar et Metz	17,69 € (stable)

Revalorisation des prestations

Section B	16,281 € (+ 0,40 %)
Section C	0,8104 € (+ 1,30 %)
Régime de Colmar et Metz	0,8104 € (+ 1,30 %)



INTERVIEW

Maître Nicolas DELOUIS Notaire à Paris

Maître DELOUIS, Administrateur de la CPRN pour le collège de Paris, vous avez été élu en 2018 pour 6 ans par vos confrères actifs et retraités.

Vous participez au Conseil d'administration de la Caisse mais également à de nombreuses commissions thématiques :

- Commission des placements,
- Commission de recours amiable,
- Commission des immeubles,
- Commission de réflexion,
- Commission des marchés publics.

Le conseil d'administration de la CPRN sera renouvelé en janvier 2021.

Une grande campagne de communication est lancée auprès de nos affiliés et des instances de la profession avec la diffusion d'un appel à candidature.

Vous avez accepté de présenter votre parcours au sein de la CPRN et de partager votre retour d'expérience avec nos affiliés et nous vous en remercions.

Pour débiter cet entretien Maître DELOUIS, nous vous proposons de présenter à nos lecteurs pourquoi vous avez souhaité être candidat à la fonction d'administrateur de la CPRN pour représenter les notaires du collège de Paris?

Préalablement à mon élection, j'occupais des fonctions auprès de la Chambre des notaires de Paris, pour un mandat de 3 ans. Participer à la vie de la profession a toujours fait partie de mon ADN et n'a jamais été un frein au développement de mon activité.

L'élément déclencheur de ma candidature auprès de la CPRN était principalement la réforme des retraites et le risque de voir disparaître notre organisme de protection sociale atypique au sein de l'environnement notarial. Même si la retraite est encore lointaine, je souhaitais en comprendre les enjeux.

Quelle vision de la Caisse aviez-vous à ce moment-là ?

Une vision très lointaine ! Je n'avais aucune idée du fonctionnement de la Caisse de prévoyance et de retraite des notaires. Comme de nombreux confrères, j'avais en tête des appels de cotisations obligatoires et la possibilité de racheter des points de retraite en fin d'année.

J'avais le sentiment que les administrateurs de la Caisse n'avaient pas ou peu de pouvoir de décision.

Votre image de la caisse de prévoyance et de retraite de la profession a-t-elle changé depuis votre élection ?

Dès ma nomination, une journée de formation a été organisée afin de présenter le fonctionnement de la CPRN ainsi que les missions des administrateurs. Les interventions ont été riches tout au long de cette journée avec le Président, le Directeur général, le conseiller financier et l'actuaire conseil.

La CPRN donne les moyens à l'administrateur de se familiariser avec les matières nouvelles afin qu'il puisse participer à l'ensemble des décisions stratégiques de la Caisse.

Le Conseil d'administration n'a pas un rôle de représentation, il pilote, il gère, il prend les décisions pour garantir le bon pilotage des régimes de retraites mais également des réserves financières de la profession.

“ Nous sommes aux manettes de la gestion des réserves de nos retraites. ”

Vous arrivez bientôt à mi-mandat, que retenez-vous de cette expérience ?

J'ai été très sensible à la bienveillance et à l'écoute de mes confrères et du Directeur général lors de mon intégration au sein du Conseil d'administration.

J'ai découvert un nouvel univers technique et financier riche et un véritable savoir-faire au sein de la Caisse.

La gestion prudente de la CPRN garantit à chaque notaire une pension au moment du passage à la retraite et développe la protection de ses affiliés à travers son action sociale et sa couverture dépendance. J'ai découvert une Caisse dont le travail n'est pas ou peu reconnu à sa juste valeur malgré sa volonté forte de protéger nos confrères.

ÉLECTIONS POUR LE RENOUELEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CPRN DE JANVIER 2021

“ Début janvier 2021, vous allez être appelé à renouveler la moitié de vos représentants au Conseil d'administration de la CPRN pour les collèges d'Amiens, Rennes, Bourges et Toulouse. Dès à présent, nous sommes en mesure de vous présenter le calendrier électoral. **Le rôle d'administrateur au sein de la CPRN est important pour la vie démocratique de votre institution et de ses nombreuses activités : Retraite, Prévoyance, Action Sociale, Dépendance. Une Gouvernance de proximité avec ses affiliés actifs et retraités dans un souci d'autonomie et d'indépendance de décision comme le pilotage stratégique. Je compte sur votre forte mobilisation tant en terme de participation que de candidature pour réussir à dessiner ensemble la CPRN de demain.** ”

Béatrice CRENEAU-JABAUD, Président de la CPRN

La CPRN est gouvernée par un Conseil d'administration, composé de dix membres titulaires et d'un nombre égal de suppléants actifs et retraités ainsi qu'un représentant du Régime spécial des notaires relevant des Cours d'appel de Colmar et de Metz, élus pour un mandat de six ans renouvelable par moitié tous les trois ans.

Les prochaines élections pour le renouvellement partiel du Conseil d'administration auront lieu du 11 au 25 janvier 2021.

Les 4 collèges électoraux concernés par le renouvellement partiel du Conseil d'administration

- 1^{er} collège AMIENS, DOUAI, ROUEN
- 3^{ème} collège RENNES, CAEN
- 5^{ème} collège BOURGES, ANGERS, POITIERS
- 8^{ème} collège TOULOUSE, AGEN, BORDEAUX, PAU

Les électeurs dont le dernier exercice notarial a eu lieu dans un département d'Outre-Mer, sont rattachés au 8^{ème} collège.

Les principales missions du Conseil d'administration de la CPRN

Le Conseil d'administration a pour missions principales l'adoption des grandes orientations stratégiques de la Caisse et le suivi de leur mise en œuvre, la vérification de la fiabilité et de la sincérité des informations et la gestion du pilotage des régimes de retraites.

Le Conseil d'administration est compétent pour prendre toute décision concernant l'administration de la Caisse.



CALENDRIER DES ÉLECTIONS

25 NOVEMBRE 2020 :

Date limite de dépôt des candidatures aux Présidents des Conseils régionaux

4 JANVIER 2021 :

Réception des identifiants pour la connexion à la plateforme de vote

8 JANVIER 2021 :

Commission électorale : Formation, contrôle et scellement du système de vote

11 JANVIER 2021 :

Ouverture du vote électronique à 12h00 (midi)

25 JANVIER 2021 :

Clôture du vote électronique à 12h00 (midi)

CANDIDATEZ ET DEVEZ MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les déclarations de candidature doivent être adressées au Président du Conseil Régional du lieu du dernier exercice notarial du candidat. Celui-ci les transmet ensuite au Président du Conseil d'Administration de la CPRN.

Sont éligibles par le collège électoral dans le ressort duquel a eu lieu leur dernier exercice notarial :

- les électeurs cotisants ayant au moins cinq années d'exercice au 1er janvier de l'année au cours de laquelle aura lieu l'élection ;
- les électeurs allocataires titulaires d'une pension de droit propre au 1er janvier de l'année au cours de laquelle aura lieu l'élection ;
- les administrateurs en fin de mandat.

Date limite de déclaration de candidature
MERCREDI 25 NOVEMBRE 2020 À MIDI

VOTRE MÉTIER ÉVOLUE.

**VOTRE CAISSE DE PRÉVOYANCE
ET DE RETRAITE AUSSI.**

POUR MIEUX VOUS ACCOMPAGNER, VOTRE CAISSE DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITE PASSE AU 100% DIGITAL POUR ÊTRE À 100% AVEC VOUS

Pour simplifier vos démarches, faciliter le traitement de vos demandes et réduire votre attente, la CPRN met à votre disposition un portail dédié à la préparation ou au suivi de votre retraite.

Une évolution 100% numérique, pour vous offrir des services toujours plus performants et inscrire la CPRN dans une démarche verte et durable.



UNE TRANSFORMATION DIGITALE À TAILLE HUMAINE !

Pour vous accompagner tout au long de ce changement, nos équipes sont présentes et restent à vos côtés en vous garantissant une qualité de service durant cette transition.

DES SERVICES ADAPTÉS ET TOUJOURS À PORTÉE DE MAIN, QUE VOUS SOYEZ ACTIF OU RETRAITÉ

Chaque espace a été pensé en fonction des besoins de chaque profil.



Ce mode de connexion s'adresse
aux notaires libéraux en activité.



Vidéo tuto
disponible



Ce mode de connexion
s'adresse aux retraités,
bénéficiaires et hors exercice.

**CRÉEZ VOTRE ESPACE PERSONNEL EN QUELQUES MINUTES
ET ACCÉDEZ À TOUS LES SERVICES EN LIGNE !**



À votre écoute !

Le Pôle affiliés est à votre disposition pour répondre à vos demandes d'information, de conseils et pour bénéficier d'entretiens personnalisés

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires

43, avenue Hoche - 75008 Paris | Tél. +33 (0)1 53 81 75 00 | contact@cprn.fr

Lettre d'information, réalisée par la CPRN - 43, avenue Hoche - 75008 Paris - Tél. +33 (0)1 53 81 75 00 |

Directeur de publication : Jean-Paul MULLER

Rédaction : CPRN | Réalisation graphique : Agence Latitude - 0486/20 | Crédit photos : Adobe stock®

Impression : Imprimerie Chauveau - 7, avenue Gustave Eiffel - 28630 Gellainville



PEFC
10-31-1795
Certifié PEFC
Ce produit est issu
de forêts gérées
durablement et de
sources contrôlées.
pefc-france.org